

Jacques Godefroy (1587-1652) et l'humanisme juridique à Genève. Actes du colloque Jacques Godefroy [éd. p. Bruno Schmidlin et al.]

Autor(en): **Bart, Jean**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **42 (1992)**

Heft 3/4

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

somit mindestens zwei Drittel der Beteiligten sozial nicht einzuordnen sind, könnte die festgestellte massive Übervertretung der Oberschicht eine bloss Spiegelung der für diese günstigeren Quellenlage sein.

Das Erklärungsmuster der schiedsrichterlichen Herstellung des Friedens und damit der Ehre der beteiligten Parteien trifft auf eine ganze Reihe von Deliktkategorien nicht zu, nämlich auf Eigentumsdelikte, Matrimonialsachen, Sitten- und Sexualdelikte. Hier geht es dem Ratsgericht klar um Bestrafung und Repression. Die scharfe Sanktionierung von Blasphemie zeigt dieselbe Tendenz auf. Die politischen Vergehen sind im Berichtszeitraum so selten, dass erst eine längerfristig angelegte Untersuchung überzeugende Schlüsse zulassen würde. Von den genannten Deliktkategorien her müsste die Frage der gesellschaftlichen Funktion des Ratsgerichts wohl nochmals differenzierend gestellt werden. Von besonderem Interesse ist ein eigenes Kapitel über die Juden vor dem Zürcher Ratsgericht. Die Fülle der guten Einzelbeobachtungen und anregenden Gedanken konnte hier nur angedeutet werden. Man wird abwarten müssen, ob sich bei einer Auswertung in der *longue durée* die teilweise sicher auf zu schmaler Quellengrundlage formulierten Thesen von Burghartz bestätigen werden. Es ist zu hoffen, dass sich für diese interessanten Fragestellungen noch junge Forscher begeistern lassen, obwohl der Charme der Unberührtheit dieser noch längst nicht ausgeschöpften Quelle nun verflogen ist.

Zürich

Hans-Jörg Gilomen

Jacques Godefroy (1587–1652) et l'humanisme juridique à Genève. Actes du colloque Jacques Godefroy. Edités par BRUNO SCHMIDLIN et ALFRED DUFOUR. Bâle/Francfort-sur-le-Main, Helbing et Lichtenhahn, 1991. 229 p., ill. (Collection genevoise: Les grands juriconsultes). ISBN 3-7190-1123-2.

Pour célébrer le quatrième centenaire de la naissance de Jacques Godefroy, la Faculté de droit de l'Université de Genève eut l'heureuse initiative d'organiser un colloque scientifique dont les contributions ici présentées débordent largement l'étude de la personnalité et des œuvres – riches l'une et les autres – du célèbre éditeur du Code Théodosien. Eclairer l'évolution de l'humanisme juridique, plus précisément de l'humanisme juridique *réformé*, par delà l'histoire de la «genèse et (de) la première floraison de l'Ecole de droit de l'Académie de Genève» dont Jacques Godefroy fut, dans la première moitié du XVII^e siècle, le plus illustre des représentants, tel était l'objectif, pleinement atteint, des organisateurs de la rencontre de 1987, qui nous présentent aujourd'hui un beau volume de trois cents pages.

Une première partie de l'ouvrage: «Genève au temps de l'humanisme juridique» (Alfred Dufour, Olivier Fatio, Vincenzo Piano-Mortari, Bertrand Bouvier) plante le décor, dessine le contexte politique et religieux, remonte aux origines de l'humanisme juridique du XVI^e siècle et évoque déjà les sources. Cette approche est prolongée dans la deuxième partie centrée sur le grand juriste genevois: «L'humaniste Jacques Godefroy: juriste, historien, politique et publiciste» (Bruno Schmidlin, Catherine Santschi, Alfred Dufour, Mario Turchetti). Les multiples facettes de l'activité scientifique et politique de l'homme et de l'auteur sont éclairées tour à tour, et sorties de l'ombre des œuvres peu ou mal connues, comme les *Orationes politicae tres* ou *Le Mercure jésuite*, compilation de pièces et documents divers «concernant les Progrès des Jésuites, leurs Ecrits et Différents ...».

Remplissant à elle seule près de la moitié de l'ouvrage, la troisième partie: «Diversité de l'humanisme juridique» (Mateo Campagnolo, Ivo Rens, Christine Alves de Souza, Carlo Augusto Cannata, Robert Feenstra) élargit la perspective et resitue les idées de Jacques Godefroy au sein de la pensée calviniste de la fin du XVI^e et de la première moitié du XVII^e siècle. Avec Jacques Lect, «politicien», Théodore de Bèze, «théologien juriste», Hugues Doneau, «juriste systématicien», c'est une riche palette qui est offerte

au lecteur pour lui permettre d'approfondir les théories politiques des Monarchomaques, injustement délaissées par l'historiographie contemporaine: le concept de contrat forgé dans la lutte contre les princes catholiques, duc de Savoie ou roi de France..., celui de souveraineté du «peuple», la subtile dialectique du droit de résistance, le «refus de tolérer les hérétiques»; autant de thèmes replacés dans la sociologie politique du moment avec le souci constant de ne pas tomber dans l'anachronisme. L'étude de la pensée juridique n'est pas pour autant négligée. Celle d'Hugues Doneau – qui ne fit que passer à Genève après la Saint-Barthélemy – est l'objet d'importantes contributions. Pour mieux faire ressortir l'originalité de sa méthode, son œuvre est comparée à celle de Jean Domat, postérieure d'un siècle, de même qu'est mesurée son influence sur les grands juristes néerlandais du XVII^e siècle, comme Grotius.

L'ensemble des travaux du colloque est couronné par de lumineuses «réflexions terminales» de Jean Carbonnier: «Défense et illustration de l'humanisme calviniste», «humanisme original... qui s'est manifesté à travers la classe juridique dans un espace européen ayant Genève pour centre, à une période qui eut pour axe l'an 1600, le passage d'un siècle à l'autre». Œuvre des «protestants de la troisième génération», cette originalité est trouvée dans la *sécularisation* qui a détaché avec bonheur le droit de la théologie.

Enfin, outre un index – des mieux venus – des «canonistes, historiens, jurisconsultes, philosophes, publicistes et théologiens dont les noms sont cités en relation avec le courant de l'Humanisme juridique à Genève», les actes du colloque sont assortis d'un appendice dans lequel Catherine Santschi publie, avec tout l'appareil critique souhaitable, des «Textes inédits de Jacques Godefroy ou relatifs à son œuvre historique et juridique» (des lettres de J. G., ainsi que son testament). Au total, la conception générale du colloque, la pertinence des analyses et l'élégance de la présentation des actes feront du *Jacques Godefroy* de la *Collection genevoise* un ouvrage de référence.

Dijon

Jean Bart

FRANÇOIS WALTER, *Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du 18^e siècle à nos jours*. Préface de JEAN-FRANÇOIS BERGIER. Carouge, Editions Zoé, 1990. 295 p.

L'histoire de l'environnement s'est établie dans la dernière décennie comme un nouveau champ de recherche interdisciplinaire. Elle cherche à analyser les relations de l'homme avec son milieu naturel à travers le temps. L'historien genevois François Walter nous présente une première vue d'ensemble sur ce sujet sous forme d'un essai, qui est doté de bonnes sources iconographiques. Une histoire «écologique» peut être conçue sous deux angles différents: Une approche «anthropologique», quantitative, située entre les sciences et les sciences sociales, et qui se voue à l'analyse des écosystèmes du passé et au dynamisme des modifications. Une autre, «idéologique», qui est celle de l'auteur, tournée vers l'histoire des mentalités et qui se penche sur les mutations de la sensibilité à l'environnement, sur l'imagination sociale de la nature.

Dans ce contexte on est surpris de ne pas retrouver comme point de départ une discussion plus approfondie de la perception théologico-scientifique ou magique de la nature qui est celle de l'orthodoxie. Seule la vue rationaliste des Lumières est présentée avec plus de détails, surtout dans sa dimension politique: Le discours «helvétique» dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle tend à mythifier l'environnement alpin, cette tradition est ensuite reprise par la République Helvétique et couplée avec les idées nouvelles de la Révolution. Au cours de XIX^e siècle, la «territorialisation du sentiment national» s'opère par l'association au mythe alpin des idées démocratiques et le symbolisme de la résistance populaire contre l'étranger.

Walter s'oppose à l'image souvent propagée de relations harmonieuses entre l'homme et son milieu dans un passé plus lointain. Sous le caractère quasi écologique